

## AVIS n° 24/2021 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU PACTE POUR LA DÉMOCRATIE À STRASBOURG

### *Conditions d'accès aux documents administratifs de la Ville de Strasbourg*

Le Comité d'éthique a été saisi le 12 avril 2021 par Mme X. Celle-ci met en avant l'impossibilité ou la difficulté où elle s'est trouvée d'obtenir communication de documents relatifs aux autorisations de terrasse et autres émanant de la Ville de Strasbourg.

Cette requérante a déjà saisi le Comité d'éthique de nombreux recours tendant à obtenir communication de documents administratifs ou à pouvoir les consulter. Plus généralement, le Comité d'éthique a précédemment eu de nombreuses occasions (v. ses avis n° 4, 9/10, 15, 18 et 21, tous disponibles sur le site de la Ville consacré au Pacte) d'insister sur l'importance que revêt le droit à l'information, affirmé à l'article 1<sup>er</sup> du Pacte pour la démocratie à Strasbourg. À plusieurs reprises, il a salué la volonté de la Ville d'améliorer les dispositifs existant en la matière, d'œuvrer de manière à permettre la transmissibilité sous forme électronique des actes nouvellement pris et de consacrer des efforts soutenus en vue d'opérer la conversion numérique des documents plus anciens, au moins en ce qui concerne les actes réglementaires d'utilisation significative.

S'agissant de la présente saisine, Mme X. a souhaité la communication de documents administratifs en vue d'étayer un recours qu'elle a formé devant le Tribunal administratif de Strasbourg. Compte tenu des contraintes sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de covid-19, l'accès de la salle où a lieu la consultation des documents a dû être sévèrement restreint. Aucun créneau disponible ne permettait à la requérante de consulter le document dont elle avait besoin avant l'audience fixée par le Tribunal administratif. Toutefois, comme le reconnaît la requérante, cette consultation en temps utile a finalement été possible, un créneau s'étant libéré et le service compétent ayant pris l'initiative d'aviser Mme X. de cette circonstance. Le Comité d'éthique tient à saluer cette réactivité du service, pleinement conforme à l'esprit du Pacte dont il lui revient de garantir l'effectivité.

Plus généralement, le Comité d'éthique réaffirme sa volonté de suivre le développement de l'offre numérique et redit le caractère prioritaire de la recherche d'une effectivité maximale en matière de droit à l'information au profit des citoyens. Il forme le vœu que des situations de refus de mise en œuvre des préconisations de la Commission d'accès aux documents administratifs, voire de refus d'exécution de jugements condamnant la Ville ne se reproduisent plus.

Délibéré par le Comité d'éthique dans sa séance du 10 mai 2021 dans la composition suivante : Patrick Wachsmann, président en sa qualité de déontologue de la Ville de Strasbourg ; Carole Zielinski, adjointe à la Maire de Strasbourg, représentant celle-ci ; Dounia Goudadi, représentant la directrice générale des services de la Ville de

Strasbourg ; Martine Fischert, Pacha Mobasher et Brice van Haaren, représentants des citoyens.